



SERVICE DÉPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

14 octobre 2016



Réunion du 14 octobre 2016

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Claude COHEN
- Monsieur Damien COMBET
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Martine PUBLIE
- Monsieur Arthur ROCHE
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE

Pouvoir :

- Monsieur Jean-Luc DA PASSANO, donne pouvoir à monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur Gilles GASCON, donne pouvoir à monsieur Claude COHEN

Sans voix délibérative :

- Madame Martine DAVID, suppléante de monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Sylvie EPINAT, suppléante de monsieur Didier BARRY
- Monsieur Pascal GUERIN, suppléant de monsieur Damien COMBET
- Monsieur André VAGANAY, suppléant de monsieur Bertrand ARTIGNY

Membres de droit :

- Monsieur Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services
d'incendie et de secours

Avec voix consultative :

- Lt Vincent BLENET
- Sgt-chef Franck CHENAL
- Lt Jérôme LEFEBVRE

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 14 octobre 2016

Ordre du jour

Page

❖ Présentation de la convention de partenariat entre le SDMIS et la direction régionale des finances publiques.....	2
❖ Désignation, par la métropole de Lyon, de monsieur André VAGANAY pour siéger au conseil d'administration du SDMIS, en remplacement de monsieur Roland CRIMIER membre suppléant démissionnaire	9
❖ Désignation de représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS	10
 R/16-10/01 – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2016.....	11
R/16-10/02 – Orientations budgétaires pour l'exercice 2017.....	15
R/16-10/03 – Modification des durées d'amortissement.....	21
R/16-10/04 – Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2017	23
R/16-10/05 – Modification de l'autorisation de programme bâtiments 2015....	24
R/16-10/06 – Autorisation de programme et crédits de paiement pour 2017 - Véhicules.....	26

Conseil d'administration

Vendredi 14 octobre 2016

*(La séance est ouverte à 15 h 05 sous la présidence
de M. SÉCHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, bonjour.

Monsieur le Préfet GAVORY nous rejoindra un peu plus tard, il est actuellement dans une autre réunion, et cela nous permettra d'avoir une discussion un peu plus large sur quelques-uns des éléments stratégiques qui nous attendent pour l'année 2017.

Je vous propose de commencer cette séance du conseil d'administration. Nous avons trois dossiers un peu particuliers qui seront traités en début de séance et ensuite nous avons quelques rapports qui concernent les contours financiers.

Il vous a été remis sur table le « Bilan d'activité feux de forêt – été 2016 ». Je dirai quelques mots sur les temps actuels et les temps futurs et le préfet GAVORY parlera du SACR. Si vous le voulez bien, nous aborderons cette discussion en fin de séance.

Nous allons aborder le premier dossier.

❖ Présentation de la convention de partenariat entre le SDMIS et la direction régionale des finances publiques

M. ROUSSEAU.- Merci monsieur le Président.

Si vous le voulez bien je vais effectuer cette présentation, en commençant peut-être par excuser monsieur Riquier, le directeur

régional des finances publiques, qui avait prévu d'être parmi nous, mais qui a été mobilisé à Paris par le ministre en cette période également de préparation budgétaire, mais évidemment il signera la convention à son retour.

Un certain nombre de personnes parmi vous se souviennent peut-être qu'il y a deux petites années, en conseil d'administration du SDIS, j'avais eu l'occasion de faire devant vous le bilan d'une convention qui avait été signée en juillet 2011, convention de partenariat entre les mêmes acteurs, et de vous expliquer que cette convention avait mis en œuvre une dizaine d'actions, avec deux grands objectifs.

Le premier, c'était d'organiser une plus grande fluidité entre les services, notamment financiers du SDIS et la Paerie départementale. Le second objectif était d'améliorer la gestion chez les deux partenaires et faire en sorte qu'au final la qualité du service soit améliorée.

En particulier parmi ces actions, nous avons identifié et mis en œuvre un travail de dématérialisation de l'ensemble de la chaîne de l'exécution financière, ce qui nous a conduit à mettre en place des flux informatiques selon des protocoles communs, un dispositif de signature électronique et donc de dématérialiser les bordereaux de mandats et titres et toutes les pièces justificatives qui y sont annexées.

On avait également listé dans notre programme à l'époque un travail sur l'actif donc le haut de bilan de l'établissement, avec en particulier toute la problématique de l'intégration et de la finalisation de l'intégration comptable des casernes. Je rappelle qu'il peut y avoir sur cette thématique-là une implication et une dimension d'impact sur le montant des amortissements qui figurent au budget de l'Établissement.

Le dernier exemple que je souligne, nous avons prévu et nous avons réalisé un suivi plus complet et mieux ciblé du bail emphytéotique administratif, qui n'est quand même pas un petit sujet pour

l'établissement, puisque c'est plus de 300 M€ pendant 35 ans qui sont effectivement en jeu.

Je vous avais expliqué à l'époque que les résultats avaient été au rendez-vous. J'en rappelle simplement deux. Notamment grâce à la dématérialisation, mais pas seulement, nous avons diminué par deux notre délai global de paiement, c'est-à-dire que les fournisseurs sont payés deux fois plus vite maintenant qu'ils ne l'étaient à l'époque. On est passé de 23,25 jours en 2010 à 12,81 jours en 2015. J'ai le plaisir de vous confirmer que ce n'était pas « un feu de paille » pour impressionner le conseil d'administration puisque selon les derniers chiffres, nous sommes à 12,23 jours sur 2016, ce qui est tout à fait remarquable.

Nous avons également achevé de fiabiliser et de finaliser tout l'actif de l'établissement, c'est-à-dire que nous avons une parfaite égalité entre l'inventaire comptable tenu par les services financiers du SDMIS, l'état de l'actif que je tiens et la comptabilité générale. Je sais qu'il y a parmi vous des élus locaux et ils savent très bien que ce résultat n'est pas très facile à obtenir.

Il nous a semblé intéressant et pertinent de reproduire une formule qui a donné de bons résultats. Aussi, monsieur le président, monsieur le directeur, mon colonel, je vous remercie sincèrement d'avoir tout de suite donné votre feu vert pour que nous puissions nous remettre, avec les services de Mme CHENKIER, autour de la table et vous faire des propositions pour aller un cran plus loin et continuer notre travail d'amélioration du mode de fonctionnement financier du SDMIS.

Évidemment, on a déjà fait beaucoup de choses, on a vu les résultats, donc on pouvait se demander ce qu'il était possible encore de faire de plus et de mieux, en ayant en tête quand même que nos moyens n'augmenteront pas mais seront au mieux équivalents, donc il ne faut pas non plus avoir des ambitions que l'on ne pourrait atteindre.

En fait, nous avons pris le problème par un autre bout, qui était celui de rechercher quels étaient les besoins ou les éléments de contexte et d'environnement qui se présentaient au SDMIS, auxquels on pourrait apporter quelque chose par un travail partenarial approfondi.

En quelque sorte, la première convention visait à poser et à fixer le socle de notre partenariat. Nous avons établi des méthodes de travail qui ont été validées, comme je le disais, par un certain nombre de premiers résultats et qui sont corroborés par une vraie fluidité au quotidien.

Cette deuxième convention que nous vous proposons vise à établir et à ériger un étage supplémentaire. De quoi s'agit-il plus précisément ?

Cette convention vous propose six actions. Je retiens deux idées principales à ces six actions. La première, c'est que nous proposons de continuer le travail de modernisation des procédures dans une approche complètement transverse. Cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas bonnes aujourd'hui, mais c'est vrai que l'environnement change tout le temps et qu'il y a toujours matière à s'interroger pour voir si l'on peut faire mieux et davantage.

Cela veut dire que nous allons poursuivre notre travail de dématérialisation. Je le disais précédemment, il est achevé sur toute l'exécution budgétaire, il reste à le formaliser sur la construction du budget lui-même, sur les documents budgétaires que nous récupérons au niveau de la Paierie départementale, c'est-à-dire en fait de boucler le circuit avec la préfecture qui reçoit déjà les documents de façon dématérialisée.

Nous allons également prendre appui sur une obligation, que là encore un certain nombre d'entre vous connaissez bien, qui s'impose d'abord aux entreprises, mais par ricochet aux collectivités locales, c'est la première échéance du 1^{er} janvier 2017 pour la mise en place de la facturation électronique. Les entreprises vont être obligées,

pour les plus grandes d'entre elles et au fil du temps, sur quelques années, pour toutes les entreprises, de déposer sur un portail national, Chorus Pro, les factures dématérialisées, puis les collectivités locales pourront les récupérer et les traiter de façon dématérialisée.

Il y a un véritable enjeu de tirer le profit maximal de ce dispositif, notamment en utilisant les fonctionnalités de contrôle qui peut-être seront offertes par les éditeurs informatiques pour que l'on puisse alléger nos tâches.

De façon plus interne et entre nous, nous sommes convenus de mieux organiser et de mieux cibler nos contrôles et de faire en sorte que leur restitution soit davantage utile encore au SDMIS. Il y a un certain nombre de contrôles qui sont réalisés par le Groupement Finances, d'autres que nous faisons à la Paierie départementale. Nous souhaitons mieux les coordonner, les répartir, ce n'est pas la peine de faire deux fois la même chose notamment lorsqu'il n'y a pas d'enjeu. Faire en sorte également que le ciblage soit peut-être un peu plus partagé et pertinent, notamment sur les dossiers les plus complexes ou ce que l'on appelle les « zones à risques », c'est-à-dire là où les chausse-trappes sont les plus fréquentes.

Également de donner aux services un retour peut-être plus complet, plus étayé, plus ciblé sur les procédures qui peuvent poser problème, sur certains types de marchés c'est le cas, et cela peut rétroagir aussi sur la façon de les préparer, d'établir et d'élaborer les cahiers des charges.

Là encore, ce n'est pas parce que cela ne fonctionne pas bien, on a un taux d'erreur constaté sur les mandats que nous contrôlons à la Paierie départementale qui est de l'ordre de 2,5 %, ce qui est tout à fait raisonnable. C'est aussi parce que, je l'espère, on contrôle bien et sérieusement donc forcément on finit par trouver de temps en temps. C'est

d'ailleurs un des facteurs sur lesquels on va travailler, on peut trouver de petites choses ou des choses plus importantes et pour l'instant on n'a pas été en mesure de qualifier les erreurs que nous avons. Ce n'est la même chose de repérer une erreur de 10 € et une erreur un peu systémique sur toute une procédure.

Voilà pour cette première orientation qui vise à continuer la modernisation de nos procédures.

J'ajoute d'ailleurs le fait que nous élaborons ensemble, ce sont plutôt les services du SDMIS d'ailleurs mais j'apporterai évidemment le meilleur appui que je pourrai, un règlement budgétaire et financier qui aura pour finalité de bien clarifier le rôle de différents acteurs, qui doit faire quoi et à quel moment, de servir de référentiel en quelque sorte donc de point d'appui aussi pour les agents qui sont, dans les différents groupements ou au groupement finances, amenés à intervenir sur l'ensemble de la chaîne budgétaire et comptable.

La deuxième grande idée, c'est que comme on travaille de mieux en mieux, on a une information qui est de plus en plus qualitative et ce serait dommage de ne pas l'utiliser et de la valoriser. C'est vraiment la deuxième idée qui consiste à essayer d'élaborer ensemble un certain nombre d'indicateurs, de ratios, d'outils de restitution financiers qui permettent de mieux qualifier la situation financière du SDMIS. On sait qu'elle est bonne, mais on a quand même besoin peut-être de le savoir un peu plus en détail et de savoir l'argumenter. On a un certain nombre de spécificités au SDMIS par rapport à une collectivité territoriale par exemple, ce n'est pas du tout la même structure de bilan et ce ne sont pas du tout les mêmes outils que nous avons et qui influent sur un certain nombre de ratios.

On va donc essayer d'élaborer un certain nombre d'outils qui vont venir en complément de ce dont vous disposez déjà au conseil

d'administration, qui est déjà très riche, mais qui est plus orienté sur les flux annuels de type budgétaire et, comme on le verra tout à l'heure, sur l'analyse de la dette au niveau de l'endettement de l'établissement. Là, la vocation ce serait plutôt d'être sur l'ensemble de la structure financière qu'au niveau du bilan.

Enfin, le dernier point qui est également assez ambitieux, c'est d'essayer, de façon partenariale, de qualifier le niveau de qualité comptable atteint. On sait que l'on respecte du mieux possible l'instruction budgétaire et comptable M61, mais dans la vraie qualité comptable il faut s'assurer que cela correspond bien à la réalité, notamment de la situation patrimoniale du SDMIS. Par exemple, je disais tout à l'heure que l'inventaire comptable était dorénavant égal à l'état de l'actif, mais il s'agirait de s'assurer que l'inventaire comptable est exhaustif, qu'il recense la totalité des biens immobiliers, mobiliers, etc., et pour les bonnes valeurs.

C'est un cran supplémentaire qui nous permettrait de faire une photo de situation et le moment venu, parce que vous savez que ce sont des sujets qui sont dans l'air et pour lesquels j'ai la faiblesse de penser que le SDMIS serait vraiment un bon candidat, on pourrait peut-être s'orienter vers une démarche de certification de nos comptes. Pourquoi pas, mais on verra aussi en fonction du résultat de notre diagnostic.

En définitive monsieur le Président, mesdames et messieurs, voilà une convention dont vous mesurez à la fois le caractère ambitieux et intéressant et j'espère utile pour l'établissement. Nous allons la mettre en œuvre avec une équipe qui est en partie renouvelée, mais avec laquelle justement nous aurons un nouveau souffle pour avancer. C'est une convention qui, je l'espère, sera tournée vers l'avenir et constituera un outil pour la gestion financière, en plus de ceux existant, pour vous aider dans le pilotage et les décisions de gestion du SDMIS qui

ne sont pas faciles et pour tout cela, comme vous l'avez vu dans le document, il nous faudra bien trois ans.

Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur ROUSSEAU. Je voudrais vous remercier personnellement parce que vous avez un engagement qui est extrêmement important à nos côtés, vous nous accompagnez de manière très efficace. Je voudrais remercier aussi tous les collaborateurs qui s'escriment à regarder les comptes du SDMIS chaque jour.

Madame CHENKIER, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme CHENKIER.- Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT.- Encore une fois merci et nous essaierons de progresser. Quant à la certification, j'ai bien compris que c'était un vœu et on l'étudiera le moment venu.

❖ Désignation, par la métropole de Lyon, de monsieur André VAGANAY pour siéger au conseil d'administration du SDMIS, en remplacement de monsieur Roland CRIMIER membre suppléant démissionnaire

M. LE PRÉSIDENT.- M. Roland CRIMIER, maire de Saint-Genis-Laval, vice-président de la métropole de Lyon, était jusqu'à présent, membre suppléant du conseil d'administration du SDMIS au titre des représentants de la métropole de Lyon ; il siégeait, en outre, à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C, au titre des représentants de l'administration, comme membre suppléant.

M. Roland CRIMIER a souhaité démissionner de ses

fonctions de représentation de la métropole de Lyon au sein du SDMIS.

La métropole de Lyon a, par délibération n° 2016-1269 du 27 juin 2016, procédé à son remplacement par M. André VAGANAY, maire de Vernaison, conseiller de la métropole de Lyon.

Il revient aujourd'hui à notre conseil d'administration de prendre acte de cette désignation et il m'appartient de pourvoir au remplacement de M. Roland CRIMIER en tant que représentant du SDMIS au sein de la CAP des SPP de catégorie C, comme membre suppléant.

Je vous propose de désigner M. André VAGANAY pour occuper cette fonction.

L'arrêté n° 15/06/12 du 22 juin 2015 portant composition de la CAP de SPP de catégorie C et la délibération n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 portant désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS seront modifiés en conséquence.

Je remercie M. Roland CRIMIER pour le travail accompli au sein de notre conseil d'administration et de la CAP SPP de catégorie C et souhaite la bienvenue à M. André VAGANAY.

Merci infiniment. On l'applaudit.

(Applaudissements).

❖ Désignation de représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS

M. LE PRÉSIDENT.- Les mouvements de personnel au sein du SDMIS, liés notamment à la création de la direction des affaires réservées et de la communication (DACOM) et de la direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale (DNSP), nécessitent de revoir la composition de certains comités et commissions de notre établissement.

Je vous propose que les chefs de Groupement qui ont changé d'affectation soient remplacés par leur successeur.

Ainsi, Mme Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, nouveau chef du Groupement Finances, succédera à Mme Sylvie SANAEI comme membre suppléant de la commission des achats adaptés.

De même, le lieutenant-colonel Stéphane CLERC, nouveau chef de groupement développement du volontariat, succède au lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT, comme membre suppléant du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

L'arrêté n° 15/06/07 du 22 juin 2015 portant composition du CCDSPV et la délibération n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 portant désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS seront modifiés en conséquence.

R/16-10/01 Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2016

M. LE PRÉSIDENT.- Madame CHENKIER, je vous laisse la parole.

Mme CHENKIER.- Merci, monsieur le Président.

Le rapport qui vous est présenté opère des ajustements, comme à l'accoutumée, à la hausse et à la baisse, qui conduisent au final à vous proposer de diminuer les dépenses de la section d'investissement de 3 747 943 € et celles de la section de fonctionnement de 67 245 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, dans l'ordre du plan comptable :

- Une baisse de 460 000 € est à noter dans notre budget 2016 pour les frais de logiciels, suite à un report d'opérations sur 2017 mais suite aussi à une baisse de certains coûts (licences OptiGTT,

développement spécifique des logiciels Artémis et HR Access).

- Une baisse de 70 243 € pour les dépenses de matériel est à noter, à raison de 20 243 € pour le matériel de sport suite à l'intégration du report de crédits de 2015 et une baisse également pour le matériel informatique de 50 000 € suite au report en 2017 de l'achat de baies de stockage.

- Est à noter aussi une baisse importante dans les autorisations de travaux dans le cadre des autorisations de programme, à hauteur de 3 287 000 €. Il y a des augmentations et des baisses de crédits qui sont tout simplement liées au décalage et aux ajustements de plannings de travaux pour toutes les opérations.

On peut citer en particulier les opérations d'Eveux, Anse et Pierre-Bénite, mais il y en a d'autres.

- Enfin, il est à noter une écriture d'ordre pour 69 300 € pour des opérations patrimoniales, que l'on retrouvera en recettes d'investissement.

Concernant les recettes d'investissement, on note :

- Une réduction de 41 000 € pour le fonds de compensation de la TVA suite à une rectification de l'assiette du FCTVA.

- Une augmentation de 10 000 € du fonds d'aide à l'investissement pour solder les derniers dossiers de subvention dont nous avons pu bénéficier.

- L'augmentation de l'emprunt d'équilibre de 494 002 € et qui s'élève désormais à 6 798 723,70 €.

- La suppression de la recette foncière escomptée de 4 500 000 € pour la cession de l'ancienne école de Villeurbanne, qui est reportée au budget 2017.

- L'augmentation de 219 755 € du virement de la section de

fonctionnement qui passe donc à 1 421 744 €.

Pour les dépenses de fonctionnement, on note :

Concernant les charges à caractère général : une baisse de 6 000 €.

- Une hausse des prestations extérieures mais une réduction des fournitures d'entretien et de petit équipement, et des ajustements notamment sur les produits d'intervention avec la consommation réalisée.

- Une baisse des locations diverses pour les formations, des frais de documentation, une baisse des versements aux organismes de formation.

- Une augmentation de la maintenance, des frais d'honoraires et une baisse des frais de télécommunication.

Concernant les charges de personnel et frais assimilés : une baisse de 250 000 €.

Cela concerne la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) des sapeurs-pompiers volontaires suite au passage du système de capitalisation à un système de répartition désormais financé par les SDIS sur leur budget annuel. Cette baisse s'ajoute à celle de 245 000 € qui était déjà actée au budget supplémentaire 2016.

Ensuite, dans les dépenses de fonctionnement, une baisse de 50 000 € est à noter sur les autres charges de gestion courante. Cela concerne en particulier la contribution à l'EPARI, l'Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information.

Une augmentation de 6 000 € des charges financières est prévue pour le paiement des frais bancaires liés à la souscription d'un emprunt en 2016.

L'augmentation, qui est le pendant de ce que l'on a vu tout

à l'heure, de 219 755 € du virement à la section d'investissement qui s'équilibre avec les recettes d'investissement.

Enfin, concernant les recettes de fonctionnement, il y a des recettes supplémentaires pour les indemnités versées par l'assureur du personnel et le remboursement de frais de personnel dans le cadre des conventions de mutualisation que nous avons avec le département et la métropole.

On note aussi :

- l'augmentation des recettes relatives au remboursement des charges à hauteur de 74 500 € pour la mise à disposition et le détachement de personnel du SDMIS auprès d'autres organismes (ENSOSP, HCL, ville de Nouméa) ;

- le remboursement des frais d'organisation du concours lors du recrutement des sapeurs-pompiers non officiers par les autres SDIS, à hauteur de 12 000 € ;

- une hausse de 10 200 € des produits exceptionnels, c'est-à-dire des pénalités qui nous ont été versées suite à des retards de livraison ou des recettes liées à la vente de véhicules pour la ferraille.

- une baisse de 250 000 €, due à la diminution de la participation du département à la maintenance mutualisée des véhicules.

Voilà, monsieur le président, l'essentiel du projet de DM n° 2 qui est soumis à votre délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame. Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions sur cette DM 2 ? *(Non)*.

Dans ce cas-là, je considère que chacun est informé.

Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à

l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-10/01 est adoptée à l'unanimité.**

(Arrivée de monsieur le Préfet GAVORY à 15 h 31).

R/16-10/02 Orientations budgétaires pour l'exercice 2017

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un grand moment budgétairement puisque pour la première fois on est dans l'équilibre 80/20, métropole de LYON / conseil départemental du Rhône et communes du département du Rhône, n'est-ce pas monsieur MEEKEL ?

Je vous en prie madame.

Mme CHENKIER.- Merci, monsieur le Président.

Il vous appartient aujourd'hui de statuer sur les orientations du budget pour 2017, sachant que la loi NOTRe du 7 août 2015 et son décret d'application du 24 juin 2016 ont modifié le contenu et le mode de publicité du rapport dit « rapport sur les orientations budgétaires » qui vous est présenté pour le premier exercice budgétaire avec des rubriques nouvelles.

2017 sera pour le SDMIS, à l'instar de toutes les collectivités publiques, une année de limitation de sa dépense mais aussi de forte exigence assignée par les pouvoirs publics en matière de sécurité civile dans le contexte actuel du risque terroriste. 2017 sera également la dernière année d'application de la convention financière 2015-2016-2017 avec le département du Rhône et la métropole.

Le budget 2017 devrait atteindre près de 186 millions d'euros. Il sera donc stable par rapport à 2016, avec une section de fonctionnement contenue à un peu plus de 148 millions d'euros, en hausse de 0,40 % par rapport à 2016, et une section d'investissement de 37,5 millions d'euros, en baisse de 1,60 %.

I) Les évolutions prévisionnelles des dépenses

En fonctionnement :

Le premier volet des dépenses concerne la partie la plus importante du budget, c'est-à-dire les dépenses relatives aux ressources humaines. Elles représentent 70 % de nos dépenses de fonctionnement et constituera une charge de près de 102,5 millions d'euros, qui sera limitée en 2017 à une hausse de 0,76 %.

Il y aura 88,2 millions d'euros qui seront consacrés à la masse salariale, soit une hausse de 1,71 % par rapport à 2016, qui sera nécessaire pour financer les évolutions de carrière des agents, l'augmentation du point d'indice et la réforme PPCR.

11,2 millions d'euros seront consacrés aux SPV et bien qu'en baisse formelle par rapport à 2016 en raison de la réforme de la gestion de la PFR, cela recouvrira en réalité une augmentation de plus de 5 % de leurs indemnités.

Enfin, 2,9 millions d'euros seront consacrés aux frais divers de ressources humaines en légère augmentation par rapport à l'an passé.

2) La deuxième composante du budget de fonctionnement ce sont les autres dépenses de fonctionnement qui seront en baisse de 2,10 % par rapport à 2016.

Enfin, les frais financiers se stabiliseront, d'après nos estimations, à 2,5 millions d'euros avec pour moitié les intérêts d'emprunts et pour moitié les charges financières du BEA.

En investissement :

Par rapport à l'année précédente, l'investissement sera en baisse de 1,6 % avec un montant de 37,5 millions d'euros.

Il y aura les travaux immobiliers hors BEA qui représenteront 13,7 millions d'euros, avec 12,2 millions d'euros pour les opérations de

construction et de rénovation de casernes issues des programmes 2011, 2013, 2014 et 2015, et 1,5 million d'euros pour les chantiers programmés.

Pour ce qui concerne les autres dépenses d'investissement hors patrimoine immobilier, qui recouvrent le matériel opérationnel, informatique et général, il y aura un montant de près de 13,3 millions d'euros, en légère augmentation, et qui permettra de renouveler :

- le parc de véhicules opérationnels à hauteur de 5,8 millions d'euros,

- le matériel opérationnel pour un peu moins de 2,8 millions d'euros, avec notamment le parc des EPI (Équipements de Protection Individuelle) pour 1,3 million d'euros,

- le matériel informatique et de transmissions pour 3,9 millions d'euros,

- le matériel divers (matériel de bureau, matériel de sport, outillage) pour 783 000 euros.

2,4 millions d'euros seront prévus également pour le remboursement du capital des emprunts.

Pour ce qui concerne le bail emphytéotique administratif (BEA), il représentera en 2017, comme 2016, 11,7 millions d'euros avec 5,7 millions d'euros en investissement et 6 millions d'euros en fonctionnement.

II) Les évolutions prévisionnelles des recettes

En fonctionnement :

Ce sont essentiellement des recettes en provenance des collectivités territoriales qui alimentent notre budget, sachant que la convention pluriannuelle 2015/2017 relative aux contributions financières du département du Rhône et de la métropole de Lyon est venue en fixer le cadre.

Le montant des contributions des collectivités locales représentera 141,33 millions d'euros, soit une augmentation de 1,48 % par rapport à l'année précédente. Ces contributions se décomposent de la façon suivante :

- 20 % de ce montant, soit 28,26 millions d'euros correspondant à la contribution départementale pour 20,96 millions d'euros et à la contribution des 221 communes du département pour 7,30 millions d'euros, répartis entre communes en fonction de l'évolution de la population municipale.

- 80 % de ce montant, soit 113,07 millions correspondant à la contribution de la métropole, étant précisé que l'article 3 de la convention prévoit à compter du 1^{er} janvier 2017 la fin de la participation de la métropole à la charge financière des avantages collectivement acquis par les personnels ex-communauté urbaine, soit une diminution de recettes attendue de 2,45 millions d'euros dans le budget du SDMIS pour 2017.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent à des remboursements de salaires ou de frais liés aux ressources humaines pour 2,2 millions d'euros, les interventions des prestations payantes pour 1,4 million d'euros et des recettes diverses pour 1 million d'euros.

En investissement :

Outre le FCTVA attendu pour un montant d'un peu moins de 2,7 millions d'euros, en baisse de 7,24 %, la subvention de 250 000 euros qui devrait être versée par la commune de Sainte Colombe pour la construction d'une nouvelle caserne, 5,1 millions d'euros sont escomptés pour les cessions de l'ancienne école située à Villeurbanne et des locaux situés à Gerland.

Au vu de ces recettes et des dépenses d'investissement envisagées, un emprunt d'équilibre théorique de l'ordre de 16 millions

d'euros sera inscrit.

III) Structure et gestion de la dette

C'est un volet qui est nouveau et que la loi NOTRe nous encourage à vous présenter aujourd'hui.

La dette actuelle du SDMIS est composée de cinq prêts à taux fixe, avec un taux moyen de 3,96 % et une durée résiduelle moyenne de 12,65 ans. Ces prêts sont en classification GISSLER 1A, c'est-à-dire qu'ils sont considérés simples et à risque faible.

Le premier prêt souscrit en 1999 s'achèvera en 2019, un autre en 2024, puis en 2029, 2030 et 2037. Le dernier emprunt de 6 millions d'euros a été souscrit en 2009.

Avec un capital restant dû rapportant l'encours de la dette du SDMIS à un peu moins de 21 millions d'euros, sa capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de sa dette, est de moins de deux ans.

Au vu du montant des dépenses d'investissement de 2016, la souscription d'un nouvel emprunt s'avère nécessaire pour financer toutes les opérations de construction et de réhabilitation de casernes ainsi que leur équipement.

L'impact financier de cet emprunt qui représentera un montant de 8 millions d'euros sera prévu dans les écritures du budget de 2017 et inclus dans les frais financiers du SDMIS de 2,4 millions d'euros en investissement (capital) et d'un peu moins d'1 million d'euros en fonctionnement (intérêts).

Voilà dans l'ensemble les principales caractéristiques du projet de budget qui vous sera soumis pour approbation en décembre prochain.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Année de référence, si j'ose

m'exprimer ainsi, avec cette particularité d'emprunt, en enregistrant quand même le fait que moins de deux ans c'est un excellent résultat et on aurait tort de s'en priver. Cela étant, je pense qu'il y a des possibilités de renégociation ?

Mme CHENKIER.- C'est en cours. Nous avons ouvert le dossier de la renégociation des cinq emprunts.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui nous permettra de continuer la modernisation de l'outil car c'est uniquement cela notre obsession, faire en sorte que les casernes qui doivent être rénovées puissent l'être en fonction des standards qui sont ceux du SDMIS partout, que ce soit dans le département ou dans la métropole, sachant que ce travail continuera au-delà du prochain accord entre nos trois partenaires qui, je le rappelle, sont la métropole, le département, mais aussi les communes du département. Il y a un collège des communes et je sais que Michel MERCIER était extrêmement attaché à faire valoir la place spécifique des communes et en cela il a bien raison.

La parole est à qui veut la prendre, sachant que ce débat d'orientations, nous le renouvellerons la prochaine fois sous forme un peu plus tendue.

Rolland JACQUET.

M. JACQUET.- Juste un élément de satisfaction effectivement à l'exposé de ce qui nous a été présenté et que l'on peut vérifier avec les chiffres. Si notre obsession c'est la modernisation de l'outil et vous avez raison monsieur le Président, bien entendu que le maintien de ce qui est appelé les charges –je n'aime pas cela-, la dépense en direction des personnels volontaires et professionnels est une satisfaction.

Le fait que nous puissions le faire en maintenant la qualité des personnels avec la modernisation de l'outil sur un endettement

maîtrisé, c'est effectivement un élément de satisfaction qui est un peu contraire à l'ambiance du temps, mais c'est bien que le SDMIS démontre que c'est possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Je m'associe bien entendu à ce que tu viens de dire, cela étant on reparlera un peu de tout cela tout à l'heure puisque l'on verra quelle est la nature des 12 mois qui nous attendent. Je vous rappelle que l'on attendait l'arrivée du Préfet pour donner aussi la dimension extrêmement importante qui est celle de nos relations avec l'État, notamment au travers de la question du SACR. Nous reviendrons donc sur les questions qui viennent d'être pointées.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? *(Non)*.

Je vous propose de passer au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-10/02 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie l'ensemble du service pour le travail.

Mme CHENKIER.- Merci monsieur le Président, je transmettrai.

R/16-10/03 Modification des durées d'amortissement

Mme CHENKIER.- Il s'agit d'un rapport technique qui permet de mettre en adéquation les durées d'amortissement financier avec les durées de vie réelle des équipements.

Ce rapport a été élaboré à l'issue d'un travail important fait au sein du SDMIS avec la Paierie et avec la direction des moyens matériels.

Vous avez en annexe un tableau avec les durées anciennes et les durées nouvelles. On vous propose par exemple pour les véhicules comme les VSAV de passer d'une durée de 10 à 12 ans ou pour les échelles de 20 à 25 ans. Autre exemple, on vous propose pour les bâtiments neufs, compte tenu de la qualité de construction aujourd'hui, de passer d'une durée de 30 à 40 ans.

Par ailleurs, vous constaterez en annexe qu'il y a aussi des durées d'amortissement qui augmentent légèrement pour le réseau téléphonique et pour certains matériels d'intervention.

Je ne vais pas tout passer en revue, mais l'idée c'est de mettre en adéquation les durées d'amortissement financier et technique.

M. LE PRÉSIDENT.- Reprécisons que pour les VSAV le fait d'acheter ces véhicules avec 11 autres SDIS, nous a permis une baisse assez considérable. Je voudrais aussi remercier tous ceux qui ont travaillé à ce dossier pas facile. Remercier aussi nos collègues de l'Isère car ce sont eux qui ont un peu piloté tout cela. La mutualisation, c'est cela et c'est bien entendu quelque chose qui est utile financièrement, mais aussi utile aux personnels.

Nous allons continuer et j'ai même eu le président du SDIS du Nord, que l'on a déjà reçu au SDMIS et qui a menacé de venir acheter ses véhicules avec nous s'il n'arrivait pas à mutualiser dans sa région des Hauts de France !

Je vous propose de passer au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération n°R/16-10/03 est adoptée à l'unanimité.***

R/16-10/04 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2017

Mme CHENKIER.- La procédure d'appel à contributions est codifiée. Elle est prévue par la loi, article L.1424-76 du code général des Collectivités Territoriales.

Il vous appartient, compte tenu de l'état d'avancement du projet de budget primitif pour l'exercice 2017 tel qu'il vous a été présenté en point n° 2 dans ses grandes orientations, de vous prononcer sur les contributions qui seront sollicitées auprès du département du Rhône, des 221 communes qui le composent et de la métropole de Lyon.

Je précise qu'il s'agit de 221 communes à compter du 1^{er} janvier 2017 et pas 226 puisqu'il y a la commune nouvelle du Val d'Oingt en lieu et place des communes d'Oingt, du Bois-d'Oingt et de Saint-Laurent-d'Oingt, la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées en lieu et place des communes de Liergues et Pouilly-le-Monial et la commune nouvelle de Chabanière en lieu et place des communes de Saint-Sorlin, Saint-Maurice-sur-Dargoire et Saint-Didier-sous-Riverie.

L'évolution des ressources et charges prévisibles du service au cours de l'année à venir est estimée à 185 839 241 €.

Conformément à ce qui est prévu dans la convention pluriannuelle 2015-2017 entre le département du Rhône, la métropole de Lyon et le SDMIS, il sera appelé, comme je vous l'ai dit précédemment, à un montant global de distribution représentant 141,33 millions d'euros, soit une augmentation de 1,48 % par rapport à l'année précédente.

Ces contributions se décomposeront de la façon suivante :

- 20 % de ce montant, soit 28,26 millions d'euros correspondant à la contribution départementale et à la contribution des 221 communes,

- 80 % de ce montant, soit 113,07 millions d'euros correspondant à celle de la métropole, étant précisé la fin de sa prise en charge des avantages collectivement acquis par les personnels de l'ex-communauté urbaine, soit une diminution de recettes attendues de 2,45 millions d'euros.

Voilà, monsieur le Président, l'essentiel de ces contributions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des questions, des observations ? *(Non)*.

Je procède au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération n°R/16-10/04 est adoptée à l'unanimité.***

R/16-10/05 Modification de l'autorisation de programme bâtiments 2015

Colonel DELAIGUE.- Je rappelle qu'en 2015 il y avait eu une programmation pluriannuelle qui avait été prise en compte pour 21 opérations, représentant plus de 30 millions d'euros d'investissement, visant globalement à terminer les opérations liées au patrimoine immobilier sur l'ensemble du SDMIS. Une partie extrêmement importante avait été faite avant ce programme pluriannuel, mais il avait été décidé de compléter en 2015.

Pour autant, il avait été décidé d'autoriser la construction d'une caserne communale avec une contribution du SDIS à l'époque, de 240 000 € sur un secteur très rural, qui est le secteur d'Emeringes, Cenves, Jullié et Juliéna, aux limites du département de la Saône-et-

Loire, en haut du Beaujolais.

Dans ce territoire peu peuplé, la présence d'une caserne de sapeurs-pompiers à Emeringes en regroupant plusieurs casernes avait un intérêt de desserte territoriale des secours.

Le projet était un projet communal avec une subvention qui avait été votée au conseil d'administration de 240 000 €.

La Chambre régionale des comptes, lorsqu'elle a vérifié une commune, nous a expliqué que lorsqu'une caserne changeait d'endroit, ce n'était pas une reconstruction mais une construction sur le plan juridique et que donc seul le SDMIS était à ce moment-là en capacité d'être maître d'ouvrage de cette opération, les communes ne pouvant plus l'être. Elles ne pouvaient l'être que sur des casernes communales dont les emprises foncières restaient inchangées

Vous avez accepté, monsieur le Président, dès lors que l'on ne dépensait pas plus d'argent, que le projet soit retourné : ce sera donc un projet de 480 000 €, où nous récupérerons la TVA, et la commune contribuera à subventionner le SDMIS à hauteur de 160 000 € ce qui fera une dépense finale pour le SDMIS de 240 000 €, soit la dépense qui avait été votée initialement.

Ce rapport vise à tout simplement réorienter le dossier avec une dépense équivalente. C'est le SDMIS qui sera le maître d'ouvrage et qui sera propriétaire de la caserne et du foncier.

Voilà quel est le projet, sans dépenser plus d'argent monsieur le Président, suivant les consignes que nous avons.

M. LE PRÉSIDENT.- Consignes bien appliquées. Il est clair que si nous avions pu nous passer de ce dossier, on l'aurait fait. Le dossier initial qui était celui du SDIS bien entendu convenait toujours au SDMIS, il n'y avait aucun problème. Cela étant, cette difficulté est apparue lors du contrôle de la CRC, il s'agissait de bien montrer que nous étions un outil

à disposition de nos collègues maires de l'ensemble du département et de la métropole. Il a donc fallu trouver une autre façon de surmonter cette difficulté.

Je suis ravi que nous tous nous soyons aussi extrêmement attentifs à certaines de nos communes qui sont très loin, où les délais sont importants et donc leur donner un outil qui est pratiquement le même que celui de casernes plus proches des grandes villes ou des grandes agglomérations, cela montre aussi que nous nous inscrivons dans la tradition de solidarité qui est celle des sapeurs-pompiers dans leur ensemble. Je suis donc ravi de pouvoir satisfaire monsieur le maire en question.

Y a-t-il des questions, des observations ? *(Non)*.

Nous allons voter, avec plaisir j'imagine.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-10/05 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous irons tous inaugurer cette belle caserne en temps voulu.

R/16-10/06 Autorisation de programme et crédits de paiement pour 2017 - Véhicules

Colonel DELAIGUE.- Monsieur le Président, nous avons proposé, il y a un an, un rapport important sur le problème des échelles qui étaient en nombre important trop âgées et qu'il fallait remplacer. Le conseil d'administration avait convenu de ce dispositif et avait mis en place un plan spécial pour le renouvellement des grandes échelles.

Nous avons alors pris l'engagement qu'au-delà de ce parc

échelles, grâce aux investissements déjà faits et à la qualité de la maintenance réalisée à Saint-Priest, de ne pas dépasser plus de 5 millions d'euros d'investissement TTC sur les matériels roulants.

L'ensemble des véhicules proposés pour l'autorisation de programme 2017 représente un engagement de 5 millions, moins 1,3 millions déjà été hypothéqués par les deux échelles qui vont arriver en 2017. Cette autorisation de programme est donc volontairement limitée à 3,7 millions de façon à respecter le maximum de 5 millions d'euros d'investissement en autorisation de programme.

Voilà monsieur le Président et, là aussi, nous respectons nos engagements.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous m'en voyez particulièrement heureux.

Y a-t-il des questions, des observations sur ces véhicules ?
(Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-10/06 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Comme nous le faisons dans nos conseils d'administration auxquels le Préfet est toujours fidèle, nous souhaitons aborder, au-delà de l'examen des rapports, un certain nombre d'éléments qui font ou feront partie du quotidien du SDMIS de demain.

On l'avait fait concernant l'examen du risque terroriste, après le Bataclan, et c'était avant l'Euro. Il avait fallu prendre du temps, je crois que c'était bien et ce d'autant que les sapeurs-pompiers, ici comme ailleurs, étaient dotés de moyens qui étaient un peu lourds par rapport à

l'équipement traditionnel parce que le risque était de plus en plus lourd.

Aujourd'hui, si vous le voulez bien, il s'agit un peu d'examiner ce que serait l'année scolaire 2016/2017, en gros l'année 2017. On pourra aller très rapidement sur des éléments de bilan, et on vous a d'ailleurs fourni un petit document concernant les incendies de cet été, mais tracer aussi quelques perspectives. Je terminerai sur quelques éléments que je veux faire figurer et ensuite de manière plus importante, monsieur GAVORY interviendra sur la nature de nos relations État et SDMIS et aussi sur le SACR (*Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques*) enjeu important de l'année 2017 sur lequel nous aurons à nous prononcer, comme le feront la métropole et le département.

Premièrement, par rapport au dernier conseil d'administration, nous nous étions quittés sur la perspective de l'Euro. Il y a eu une mobilisation extrêmement importante de notre maison. L'Euro, vous le savez, a été un succès, mais limitons-nous à notre région : 300 000 personnes ont fréquenté le parc OL, il y a eu 400 000 personnes minimum à la Fan Zone de Lyon, il y a eu des jours à 15 ou 20 000 supporters. Globalement la séquence, qui était très longue (30 jours), s'est très bien passée avec une mobilisation très importante du SDMIS, dans un contexte de menace terroriste avérée.

Le plan ORSEC était piloté par monsieur le Préfet et le SDMIS avait à veiller à son bon fonctionnement comme le veut l'usage et je veux remercier l'ensemble des personnels pour cela.

Concernant le bilan d'activité feux de forêt – été 2016, il y a eu une grande sollicitation des sapeurs-pompiers de pratiquement l'ensemble des SDIS, en particulier une très grande mobilisation de nos sapeurs-pompiers puisque 183 d'entre eux, issus de 55 casernes, ont été engagés pour participer à des opérations dans les Pyrénées-Orientales, dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Aude.

Sur la carte figurant dans le document qui vous a été remis, vous verrez que les sapeurs-pompiers qui ont participé à ces opérations proviennent de l'ensemble de notre territoire et je vous voudrais tous les remercier, qu'ils soient professionnels ou volontaires, du nord ou du sud du département. Là aussi, c'est un élément qui en dit long sur la conception de la solidarité qui est mise en œuvre. Félicitations et remerciements à tous. Ce ne sont jamais des instants très faciles puisque les sapeurs-pompiers quittent aussi leur famille pendant un temps qui peut être relativement important.

Sur la menace terroriste ensuite, au cœur de l'été, le 14 juillet, l'attentat de Nice a profondément choqué les Français mais a aussi conduit tout le monde à se réinterroger, le SDMIS, les collectivités locales, les services de police et le renseignement. Il est clair qu'aujourd'hui les conséquences de ces attentats pèsent sur les orientations que l'on doit prendre en termes de sécurité.

C'est ce que le SDMIS a mis en œuvre lors du défilé de la Biennale de la Danse. Le Préfet et le maire de Lyon ont fait une conférence de presse ce matin pour présenter ce que sera la fête des Lumières dans son édition 2016 et cela répond absolument à cette situation. Je n'en dirai pas plus sur la menace terroriste.

Hier, nous avons eu la visite de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, qui était tout l'après-midi à Lyon pour intervenir devant les syndicats de policiers qui étaient réunis en congrès, mais aussi pour venir visiter notre site de Saint-Priest. Il était très satisfait et il a particulièrement apprécié l'engagement en termes de matériel, donc financier, du SDMIS, mais aussi des personnels. Il a beaucoup apprécié la manière dont les choses s'opéraient ici.

Il n'a pas hésité à serrer la main de beaucoup de personnels et en particulier je dois vous dire qu'il a été impressionné par nos jeunes

sapeurs-pompiers (JSP) dont un « minot » jeune garçon de 11 ans, au premier rang avec son casque. Il est allé saluer l'ensemble des jeunes qui étaient là, ce qui a surpris tout le monde, et il a dit un mot devant eux, fait assez remarquable pour un ministre et en tout cas pas prévu.

C'est une bonne chose d'avoir reçu très correctement un ministre de l'Intérieur, qui avait déjà beaucoup d'affinités avec les sapeurs-pompiers, mais qui repart avec l'idée que notre maison est une maison extrêmement bien gérée, extrêmement efficace, à la hauteur des dangers qui attendent notre société.

Dernier point sur le bilan, on va entamer les négociations financières pour terminer ce mandat. Les trois premières années vont bientôt se terminer, c'est absolument décisif, vous le savez. Bien entendu, les tâches quotidiennes et les engagements stratégiques qui figureront dans cette convention quadripartite, conditionneront notre engagement stratégique vis-à-vis de l'État et donc de la nation.

Premier point, que je ne développerai pas car M. GAVORY va le faire, il s'agira de réviser le Schéma d'analyse et de couverture du risque, le SACR et non plus SDACR puisqu'il n'est plus départemental.

Nous allons nous y consacrer au cours des jours et des semaines à venir. J'ai proposé à monsieur le Préfet, qui l'a accepté, que nous puissions mettre en place un comité de pilotage de manière à pouvoir travailler en commun et qu'au bout du compte, on puisse présenter un document de très haute qualité à nos partenaires qui devront le voter lors des séances publiques de la métropole, des communes mais aussi du département, mais aussi un document qui réponde aux nécessités de l'heure, c'est-à-dire à l'ensemble des difficultés sur lesquelles je ne vais pas revenir, à savoir les risques d'attentats, etc.

Deuxième point, que nous aborderons probablement de nouveau lors du prochain conseil d'administration, il faudra mettre en place

la réforme de la DECI, Défense extérieure contre l'incendie. C'est un sujet un peu complexe. Il s'agit de revoir nos responsabilités, aux uns comme aux autres, sur les plans techniques, juridiques et financiers, sur la question de l'approvisionnement en eau, etc. C'est un dossier qui peut paraître très technique, mais qui superpose la carte de nos territoires et de nos communes.

Le règlement départemental de DECI devant être arrêté le 2 mars 2017, c'est un dossier qu'il conviendra de traiter beaucoup plus tôt que le SACR lequel sera probablement à disposition des uns et des autres au printemps et ensuite pourra être voté par nos différentes assemblées.

Par ailleurs, nous continuons à trouver des marges de manœuvre financières dans ce contexte budgétaire extrêmement contraint qui est tant celui du SDMIS que de ses contributeurs. Le colonel DELAIGUE fait en sorte de trouver ces marges de manœuvre à chaque fois qu'il est possible de les repérer et on continue donc ce travail-là, qui est de toute façon une excellente posture pour l'avenir.

Dernier point, et ce sera la perspective une fois que notre accord quadripartite pour trois ans sera scellé, il s'agira de terminer notre programme immobilier. On a parlé de cette commune à laquelle on a pu rendre tout de suite le service qu'elle méritait. Il y en a une autre en attente et on a dit que l'on ferait les efforts. Mon objectif est de faire en sorte que l'ensemble des maires sur la nouvelle carte de nos casernes, puissent être satisfaits et ils le seront. Il s'agit de Villié-Morgon, une commune du Beaujolais, avec laquelle nous avons parlé et qui doit pouvoir être rassurée.

Cela étant dit, nous continuons à faire les travaux du propriétaire à droite et à gauche. Nous repeindrons quand il s'agira de repeindre, nous remettrons les vis quand elles ne seront plus là, mais nous aurons aussi, et je veux que tout le monde en prenne conscience, à nous

engager dans un avenir conforme à l'évolution de nos territoires.

Si nous nous situons géographiquement par rapport à la métropole, il est clair que dans l'est, y compris la Communauté de communes de l'Est lyonnais, tout ce qui est dans la métropole et au-delà devra être examiné au regard des éléments d'urbanisation, de progression démographique, etc. Je souhaiterais donc, et je l'ai dit aux syndicats quand je les ai reçus en juin, que nos discussions soient orientées par la réalité et je ne suis pas contre que l'on parle à partir de cartes pour voir exactement quels sont les volumes démographiques que nous connaissons, quelle va être la nature du développement de ces territoires qui sont aussi au sud de la métropole, dans le département.

On connaît tout cela, il s'agira de savoir si nous aurons à défendre des entreprises, et donc à intervenir plutôt le jour ou de l'habitat, avec les gens chez eux le soir.

Je veux que l'on ait un développement intelligent, avec la mise en place d'un dispositif là où les Lyonnais, les Grands Lyonnais et les Rhodaniens en ont besoin. Bien entendu il ne s'agira pas de saupoudrer, ni de faire agir quelconque clientèle, ce n'est pas le genre de la maison, on travaillera avec sérieux sur la base de données. En tout cas, nous ferons en sorte que le SDMIS se hausse aussi en termes de qualité et de performance sur le plan territorial.

Deuxième chose, j'ai la conviction qu'il faudra faire des efforts encore plus importants en matière de formation de nos personnels. Ces métiers-là deviennent des métiers de plus en plus complexes (NRBC, etc.), mais on va aussi intégrer ce qui va être un élément important dans l'avenir, la chaîne numérique. Probablement que pour des jeunes qui entrent dans la profession aujourd'hui, dans 5 ou 10 ans quand ils seront un peu aguerris, l'exercice de leur métier sera extrêmement différent en comparaison avec celui de ceux qui partent en retraite maintenant ou qui

sont partis depuis quelques années.

Le métier va beaucoup changer, il y aura des exigences de formation et donc je souhaiterais que l'on privilégie l'humain, avec des gens de qualité qui puissent être à la hauteur des tâches qui leur seront demandées, soit parce que l'État aura besoin de ces forces-là, soit parce que nos concitoyens au quotidien ont besoin des sapeurs-pompiers.

L'avenir se situe donc également dans ce genre de perspective et je voudrais vous dire que cela se fera probablement selon les règles que j'avais indiquées dès mon arrivée, c'est-à-dire, ni plus, ni moins. Cela veut donc dire ni moins, mais cela veut probablement dire rien de plus et comme le dit le colonel DELAIGUE, « ni plus, ni moins, c'est déjà plus », c'est une formule qui est parfaitement juste. Nous essaierons donc de faire en sorte qu'il n'y ait jamais moins.

De ce point de vue, j'ai demandé au colonel DELAIGUE et à l'ensemble des services de réexaminer l'état de nos forces en termes de collaborateurs, ce qui est difficile à mesurer parce qu'il y a des départs en retraite, etc. A un moment donné, il y a eu besoin de revenir à un niveau de collaborateurs sapeurs-pompiers. Il était initialement prévu que cela se situe autour de 18 personnes en plus. Mais, afin de retrouver le niveau nécessaire à nos besoins, il fallait remonter ce chiffre à 28. Nous allons donc intégrer 28 sapeurs-pompiers dans la période qui va venir, sapeurs-pompiers qui seront recrutés le 1^{er} janvier et opérationnels après une formation, comme cela se fait d'habitude.

C'est plutôt une bonne nouvelle, quand j'entends certains de mes confrères présidents de SDIS. J'ai appris par exemple que les casques que nous avons en cas d'attaque terroriste, certains départements y ont renoncé faute de pouvoir les payer...

Quand on dit que les finances publiques sont contraintes, il est clair qu'elles le sont aussi ici, mais j'ai quand même l'impression, et il

faudrait que chacun le mesure dans cette maison, qu'elles sont particulièrement contraintes ailleurs. Il y a des endroits où se pose la question de la fermeture de casernes. La situation est très difficile parce que la situation des collectivités locales est très difficile. Les SDIS attendent l'argent que les maires leur confient et ils font avec.

Sachez que je ne suis pas persuadé que dans le paysage français, 28 recrutements ce soit quelque chose que l'on rencontre très souvent. Je suis ravi que l'on puisse engager 28 jeunes et suis ravi que parmi ces 28 jeunes il y ait 5 femmes. Ces jeunes vont être sapeurs-pompiers, ils vont faire ce métier à titre professionnel. Beaucoup sont originaires de la métropole, mais je ne vais pas regarder de quelle commune ils sont originaires, je n'ai donné aucune consigne, je ne fais pas de clientélisme. Ils viennent de toutes nos communes de la métropole et aussi bien entendu du Rhône.

Je pense que l'on peut dire que l'avenir est un peu compliqué pour tout le monde, cela étant on va essayer de faire en sorte que l'on puisse encore avoir des liens en termes de qualité au SDMIS, non pas qu'il y ait une nouvelle année qui commence, mais que d'une certaine façon on travaille en année plutôt de type scolaire, donc 2016/2017 sera je crois une année où nous ferons face, monsieur le préfet, à nos responsabilités. Je suis toujours très fier et très honoré d'accompagner l'État, c'est extrêmement important pour nous. J'ai toujours dit qu'il y avait nos bailleurs de fonds et l'État qui est notre tuteur d'une certaine façon.

On va continuer comme cela et à chaque fois que nous le pourrons, de la même façon que nous faisons des économies par exemple sur l'achat des véhicules en les achetant à 12 SDIS (15 000 € par ambulance), si demain nous sommes 18 ou 19 et que nous pouvons encore gagner 1 000 ou 2 000 €, nous le ferons. C'est de l'argent qui est économisé par notre structure et que l'on peut donc mettre à disposition d'autres actions et c'est toujours important que les personnels soient

équipés le mieux possible.

Voilà ce que je voulais dire au titre de cette nouvelle année.

Monsieur le Préfet, merci de nous avoir rejoints et si vous pouviez dire quelques mots sur le SACR et sur tout ce que l'État imagine, je pense que vous complèterez utilement mes propos.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration.

Tout d'abord mille excuses pour mon retard mais je participais à une réunion qui n'est d'ailleurs pas achevée, pour la préparation du match de coupe d'Europe Lyon Juventus qui devrait bien se passer grâce aux moyens que l'on va y consacrer. On a un petit souci avec l'accueil des supporters visiteurs qui viendront en nombre, selon les informations de l'UEFA, assister à ce match mardi.

C'est aussi pour moi l'occasion de souligner toute la part que prend le SDMIS dans le dispositif toujours très conséquent que l'on déploie à chaque match de l'OL et aux matchs qui ont eu lieu pendant l'Euro 2016.

Vous avez fait mention de cela monsieur le Président et je veux à nouveau adresser les remerciements qui vont au SDMIS pour la contribution essentielle qui a été apportée à ce que l'on peut qualifier de réussite de l'Euro dans ce département et dans la zone de défense, sur des sites différents, le stade, la Fan Zone, les gares, les aéroports, mais aussi dans la commune de Saint-Georges-de-Reneins qui avait le plaisir d'accueillir l'équipe d'Irlande du Nord qui a été la bonne surprise de cet Euro mettant un peu de joie grâce à ses supporters.

Cela a été une longue préparation, une forte mobilisation durant l'événement et on peut dire que cela a été une belle réussite. Malheureusement, cela a été entaché par l'attentat de Nice le 14 juillet et qui nous a tous, à nouveau, meurtris et amenés à changer de dispositif de

sécurité. Il y a parmi vous beaucoup de maires qui organisent des manifestations et qui sont toujours soucieux de savoir comment on peut assurer la sécurité lors d'un rassemblement de plusieurs centaines voire de milliers de personnes, compte tenu de ce qui s'est passé.

Ce matin nous étions avec le président du conseil d'administration et le colonel DELAIGUE, sur le dispositif Fête des Lumières et je pense que nous aurons l'occasion d'exposer ce qui sera proposé. Le maire de Lyon, en tant qu'organisateur, a décidé de maintenir la Fête des Lumières, mais la position du Préfet de région est très claire : l'État doit se mobiliser pour que la fête ait lieu. On doit mobiliser nos moyens en matière de sécurité publique et bien sûr le SDMIS va apporter une contribution renforcée.

On va utiliser ce qui avait bien fonctionné pour l'Euro, le plan ORSEC spécifique qui a le mérite de bien préciser le rôle de chacun et les moyens apportés pour pouvoir faire en sorte que cet événement reste ce qu'il doit être c'est-à-dire un événement festif qui attire un grand nombre de visiteurs dans des conditions de sécurité optimales.

Voilà ce que je voulais vous dire sur l'Euro et les événements à venir. Par ailleurs, bien que ce soit quelque chose qui n'a pas forcément été médiatisé durant l'été, on a eu la chance d'être dans une zone de défense avec peu de feux de forêt et en tout cas beaucoup moins que l'année dernière où l'on avait eu pas mal de départs de feux et des incendies assez difficiles à maîtriser.

Je voulais donc vous remercier, et le ministre l'a fait en vous adressant un courrier par l'intermédiaire du Préfet de région, pour la contribution essentielle qui a été apportée au profit essentiellement de la zone sud qui, elle, a été confrontée à bon nombre d'incendies, difficiles à maîtriser et qui ont nécessité des renforts. Cela s'est traduit par des moyens considérables qui, je le note, ont été répartis de manière équitable

entre les différents centres de secours, notamment du département du Rhône et de la métropole.

Je veux revenir aussi sur la visite hier du ministre de l'Intérieur pour vous réaffirmer qu'il était ravi d'avoir passé une heure au SDMIS et notamment à la caserne de Saint-Priest qui abrite le centre d'entraînement zonal NRBC. C'est une visite qui avait été reportée trois fois, elle a eu lieu et je voulais vraiment vous remercier de l'avoir organisée dans des délais très brefs et vous redire que le ministre était vraiment enchanté de cette visite. Il le savait, mais il a pu constater de visu les moyens importants qui sont déployés pour faire face à ces risques et puis, vous l'avez dit monsieur le président, la rencontre avec les jeunes sapeurs-pompiers a été aussi très intéressante. C'était l'occasion de saluer les efforts que vous faites depuis maintenant plusieurs années pour développer cette action. Je rappelle que votre établissement est celui qui a le plus de jeunes sapeurs-pompiers en France, 1 082.

Le ministre était donc vraiment enchanté de sa visite, ce ne sont pas du tout des propos de complaisance et je pense qu'il vous le dira de manière écrite.

Enfin, j'avais déjà eu l'occasion de vous parler de l'expérimentation que nous avons menée en zone de défense sud-est, le CoTRRiM, Contrat territorial de réponses aux risques et aux menaces. Il s'agissait, face aux crises qui sont de plus en plus complexes, d'avoir une approche globale. Une crise en matière d'ordre public génère souvent des problèmes en matière de sécurité civile et à l'inverse des crises en matière de sécurité civile (inondations, accidents) génèrent souvent des problèmes de gestion de l'ordre public.

De plus, dans un contexte que vous connaissez, un contexte terroriste, il importe de faire en sorte que ces deux mondes qui travaillent ensemble, travaillent encore plus ensemble et on le voit dans les

dispositifs que nous mettons en place pour assurer la sécurité des grands événements où notre objectif est de faire en sorte que le dispositif policier et le dispositif de secours soient articulés de la meilleure façon possible.

Ce CoTRRiM nous l'avons mené « au pas de charge » en zone de défense sud-est, en particulier ici sur ce territoire et je remercie à nouveau le colonel KAISER qui a été le chef de projet dans le Rhône et la métropole, d'avoir mis les moyens humains qui ont permis d'élaborer un document qui est fort utile et qui le sera d'ailleurs pour le SACR.

La décision a été prise au niveau national de généraliser cette expérimentation CoTRRiM dans l'ensemble des départements de France. La circulaire est dans le circuit de signature. La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises considère qu'il faut à peu près 9 mois pour mener à bien cette démarche. Nous aurons, nous, à approfondir ce qui a été fait, mais on est déjà pas mal avancé.

Le CoTRRiM n'est pas exclusif du Schéma départemental d'analyse et de couverture du risque qui date un peu aussi dans le département puisqu'il a été élaboré 2006. Normalement la loi préconise une révision tous les 5 ans et ici il avait été décidé de ne pas l'engager au moment où le SDMIS s'est mis en place puisqu'une nouvelle gouvernance devait être installée. Quand je suis arrivé le colonel m'a dit qu'il fallait que l'on attende un peu pour le SDACR, on a attendu, mais maintenant il faut le faire.

On va donc engager ce lourd travail, qui n'est plus maintenant un schéma départemental, mais un schéma d'analyse et de couverture du risque, qui est prévu par la loi MAPTAM de janvier 2014 qui a un volet spécifique sur le SDMIS.

On a décidé de mettre en place un comité de pilotage

conjoint, préfet et président du conseil d'administration. On va reprendre les éléments de diagnostic que nous avons identifiés dans les travaux relatifs au CoTRRiM. Ce travail va prendre un peu de temps et ensuite, en fonction de l'évaluation des risques courants et des risques spécifiques au département et à la métropole, nous allons prévoir une réponse à travers ce schéma.

C'est une démarche concertée puisque, comme cela a été souligné, nous devons solliciter l'avis du conseil départemental du Rhône, l'avis du conseil de la métropole de Lyon et l'avis conforme du conseil d'administration du SDMIS.

Toutes les commissions techniques et paritaires et les personnels, à travers leurs organisations syndicales, seront informés de l'état d'avancement et pourront faire valoir leurs observations lors de la démarche d'élaboration de ce SACR.

On lance officiellement aujourd'hui le travail de diagnostic. Il sera mené avec la même équipe projet qui avait été déployée pour le CoTRRiM et on aura des premiers éléments en début d'année 2017. On engagera la concertation et le passage devant les différentes collectivités au printemps 2017. La dernière étape, c'est l'avis du conseil d'administration qui clôturera la démarche avant l'approbation du schéma par un arrêté préfectoral. On envisage de faire cela au mois de juin 2017.

Tout cela dans un contexte de nécessaire maîtrise budgétaire, c'est-à-dire qu'il faut tenir compte de l'évaluation des risques, il faut préparer la réponse que nous devons apporter et tenir compte du cadrage budgétaire. C'est la raison pour laquelle on travaille de manière très concertée, avec vous monsieur le Président, et on tient compte aussi de la discussion qui doit être engagée entre les financeurs, la métropole, le département mais aussi les communes qui apportent une participation au budget du SDMIS. Comme vous engagez ce travail de révision en vue

de l'élaboration d'une nouvelle convention pluriannuelle qui portera sur les années 2018 à 2020, on va lier bien évidemment les deux exercices.

Voilà ce que je voulais dire. Cela va être un travail un peu lourd, mais la loi nous oblige à le faire et je pense que l'on est armé pour le mener à bien.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le Préfet.

Je remercie le colonel KAISER du travail qu'il a pu faire sur le CoTRRiM et pour tout ce qu'il va faire.

Y a-t-il des questions, des observations ?

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces points-là, soit au hasard de dossiers, soit dans des discussions que nous pourrions ouvrir.

Monsieur CHENAL.

M. CHENAL.- Monsieur le président, je voudrais vous lire un petit communiqué de l'intersyndicale concernant les effectifs du SDMIS :

« 1° Suite à l'annonce faite par la direction du SDMIS, nous prenons acte des 28 recrutements annoncés pour 2017 et saluons ce geste d'ouverture qui fait suite à nos multiples demandes depuis plusieurs mois. En revanche, il convient de bien préciser que ces recrutements ne font que remplacer les départs à la retraite déjà engagés et ceux en devenir. Il n'y a en définitive aucune augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels.

Le constat d'une lente dégradation du service public est dû au manque d'effectifs de SPP dans les centres de secours du SDMIS. En effet, alors que le nombre d'interventions augmente, le nombre de SPP décroît d'année en année, alors que les comptes administratifs du SDMIS

nous informent que les emplois budgétisés sont restés constants.

2° Contrairement à votre engagement devant l'ensemble des partenaires sociaux composant l'intersyndicale, vous avez procédé une nouvelle fois au recrutement sans concours de 7 sapeurs-pompiers professionnels de 2^{ème} classe. Nous sommes surpris et vous rappelons notre attachement au respect de la parole donnée.

Selon nous, la seule voie prioritaire de recrutement reste le concours. Le statut de la fonction publique repose sur trois socles fondateurs :

- Le principe d'égalité, qui veut que ce soit par la voie du concours que l'on accède à la fonction publique ;*
- Le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique ;*
- Le principe de responsabilité qui fait du fonctionnaire un citoyen à part entière et qui s'oppose à celle du « fonctionnaire sujet ».*

Nous souhaitons également vous rappeler les points suivants :

- Il existe déjà deux voies de concours : le concours externe et le concours interne réservé aux SPV ;*
- Le recrutement par la voie sans concours est une possibilité pour les SDIS et non une obligation ;*
- Les listes d'aptitude sont encore conséquentes ;*
- De nombreux lauréats de ce concours vont venir grossir le nombre des reçus collés qui se comptent déjà par milliers dans le versant de la fonction publique territoriale.*

Vous l'aurez compris, ce n'est que par voie de concours que l'on doit accéder aux emplois de sapeurs-pompiers professionnels. »

Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur.

D'autres interventions ? *(Non)*.

Concernant cette déclaration, on en discutera avec les organisations syndicales, cela étant vous pourriez éviter de faire des visuels où l'on voit « Sapeur-pompier, ton métier est en train de mourir à petit feu » avec un cercueil comme accroche visuelle, une croix « Effectifs », une croix « Recrutements », une croix « Qualité des secours », une croix « Carrière », une croix « Ta sécurité ». C'est un cimetière que je vous décris-là. Je pense qu'après le poing qui avait brisé le SDMIS il y a deux ou trois mois, l'intersyndicale devrait avoir des jugements graphiques qui soient un peu conformes à la réalité.

Ma patience est énorme, mais il y a quand même des limites compte tenu de ce qu'est la situation ici. Tant que je ne verrai pas par dizaines des sapeurs-pompiers quitter le Rhône pour aller dans d'autres endroits, je me dirai que tout compte fait la vie n'est pas si mauvaise que cela ici.

Je lève la séance.

Merci.

(La séance est levée à 16 h 40).

Jean-Yves SECHERESSE

Président

